

# L'ACTION DE LA DOUANE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

**BILAN D'ACTIVITÉ 2022**



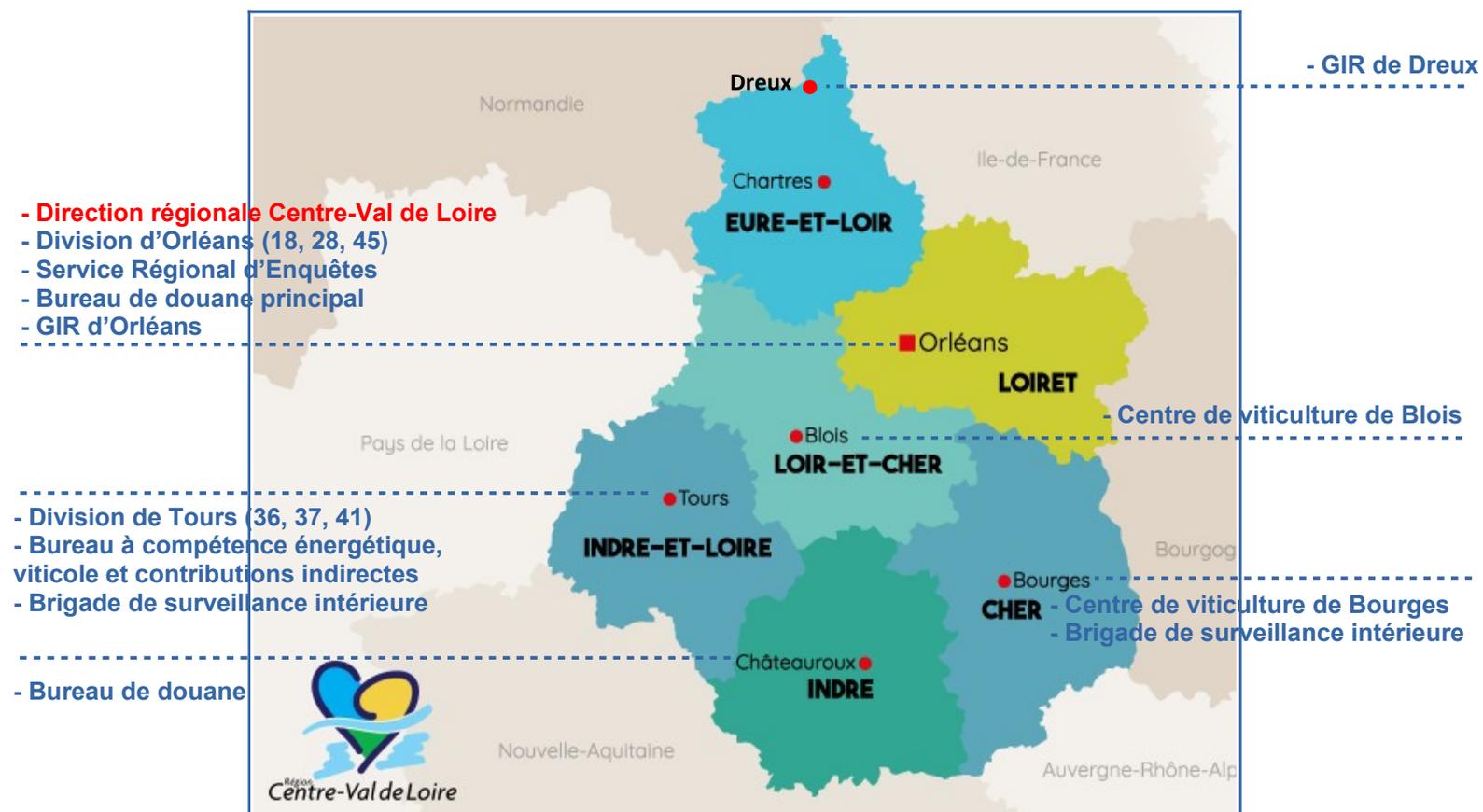
Le siège de la direction régionale des douanes du Centre-Val de Loire est situé à Orléans, au 10 boulevard de Verdun.

Son ressort territorial se confond avec les limites administratives des six départements de la région Centre-Val de Loire. Elle englobe les départements du Cher (18), de l'Eure-et-Loir (28), de L'Indre (36), de l'Indre-et-Loire (37), du Loir-et-Cher (41) et du Loiret (45).

Elle exerce au niveau local les missions suivantes :

- **une mission de protection des personnes** : sécuriser les échanges internationaux de marchandises, lutter contre les fraudes en matière de produits stupéfiants, de contrefaçons et de tabacs (contrebande), participer à la sécurité du territoire et au risque migratoire au travers de la tenue de 3 Points de Passage Frontière (PPF) constitués au sein des 3 aéroports régionaux ouverts au trafic international ;
- **une mission économique** : faciliter le commerce international en prenant en charge rapidement et efficacement les flux, en proposant des procédures adaptées aux entreprises, et en soutenant certaines filières économiques (notamment viticole), apporter son appui à la filière des buralistes qui exercent le monopole de vente du tabac en détail sous tutelle de l'administration des douanes ;
- **une mission fiscale** : perception des recettes au profit des collectivités locales, de l'État et de l'Union européenne (UE).

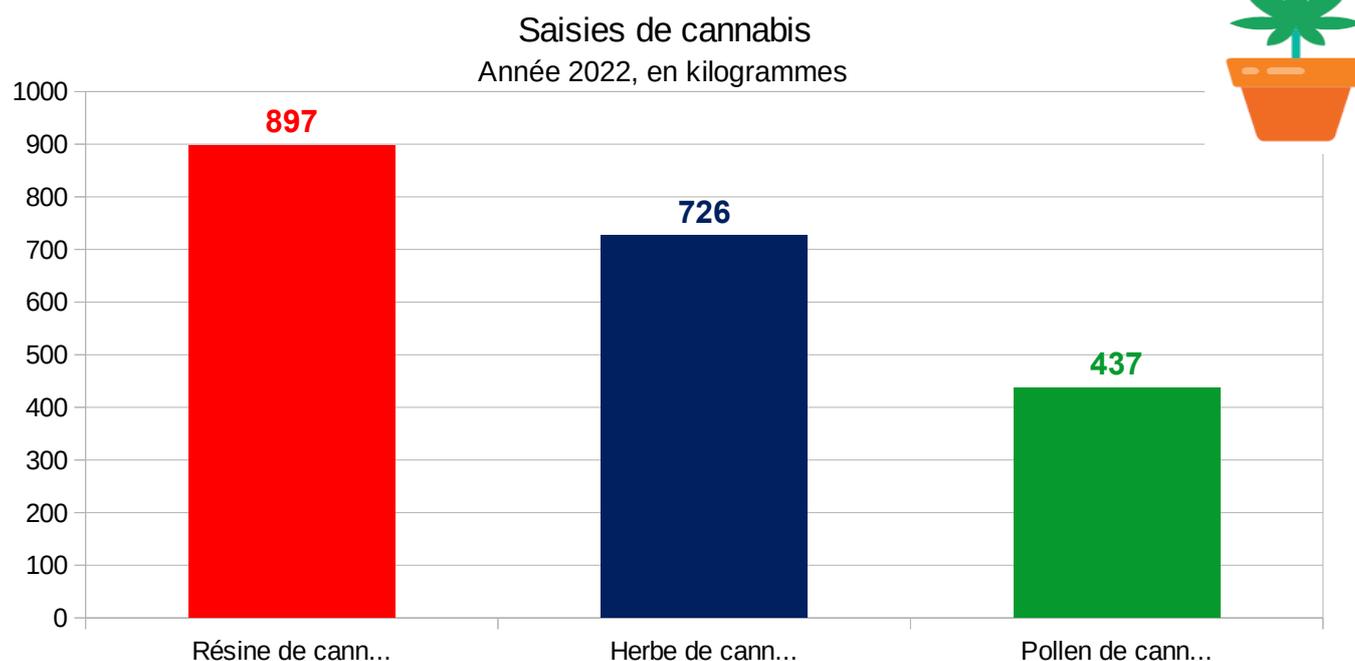
La direction régionale est implantée sur l'ensemble du territoire du Centre-Val de Loire, à Orléans et Châteauroux pour ce qui relève du dédouanement, et à Bourges, Tours et Blois pour ce qui relève de la gestion de la filière vitivinicole et/ou du domaine des contributions indirectes et de la fiscalité énergétique. Actuellement la DRCVL dispose de deux brigades de surveillance intérieure (BSI) implantées à Bourges et à Tours sur les deux pénétrantes autoroutières constituées par l'A10 et l'A71 (France-Espagne). Une troisième brigade sera implantée à l'horizon de septembre 2023 au chef-lieu de région à Orléans.



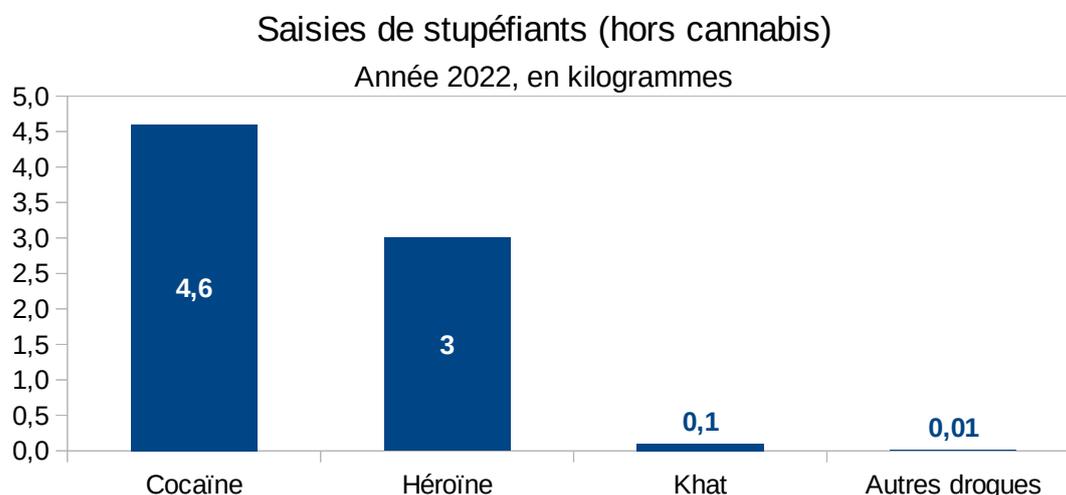
# LA LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS

## Saisies de produits stupéfiants

En Centre-Val de Loire, les douaniers des BSI de Bourges et de Tours ont saisi plus de 2 tonnes de produits stupéfiants (99,6 % de cannabis) en 2022. La valeur totale des marchandises appréhendées représente un montant de plus 7,7 millions d'euros sur le marché illicite de la revente.

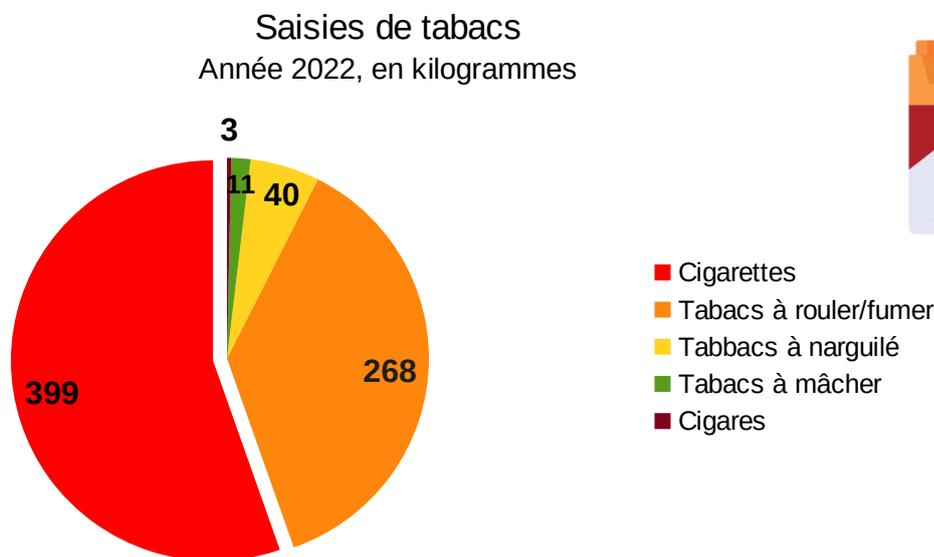


Si le cannabis représente la majeure partie des saisies en quantité et en valeur, notamment grâce à cinq saisies totalisant 1,7 tonne de cannabis par les brigades de surveillance intérieure de Bourges et de Tours (6,6 millions d'euros sur le marché illicite de la revente), la valeur totale des stupéfiants saisis hors cannabis représente plus de 276 000 euros pour plus de 7,8 kilos et 19 doses de marchandises prohibées (ecstasy et MDMA).



## Saisies de tabacs

En région Centre-Val de Loire, les douaniers ont saisi en 2022 **plus de 721 kilos de tabacs de contrebande dont 353 kilos de cigarettes, 166 kilos de tabacs à fumer/rouler/mâcher et 2,5 kilos de cigares**. Le montant de ces saisies a représenté une valeur d'environ **236 000 euros** sur le marché licite de la revente.



## Protection des consommateurs, lutte contre la contrefaçon

La douane participe à la politique de protection du consommateur en contrôlant les normes techniques et de santé. En effet, à l'occasion des contrôles physiques opérés lors du dédouanement des marchandises à l'importation, les services douaniers procèdent à l'examen du respect des normes techniques (ex : produits électroménagers, masques respiratoires) et des normes de santé (ex : produits pharmaceutiques).

En 2022, ont été contrôlées **750 déclarations en douane** concernant des marchandises soumises à réglementation sur les normes (de santé, techniques, sanitaires et phytosanitaires). À l'issue de ces contrôles, les agents des bureaux de douane de la circonscription du Centre-Val de Loire ont relevé **67 infractions aux normes techniques et de santé concernant 185 000 articles et 93 tonnes de marchandises pour une valeur de plus de 2,5 millions d'euros** (et notamment : 5 730 oreillers non conformes).

Par ailleurs, la douane coopère étroitement avec les services de la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ex-DIRECCTE). En effet, en 2022, les échanges de données sectorielles ont principalement porté sur les importations en région Centre-Val de Loire de mini motos pour enfants, de pierres et dalles pour la restauration de monuments historiques, l'importation de débroussailleuses, taille-haies et scies circulaires, d'équipements de musculation ou de fitness, de fongicides, de radiateurs électriques, de fauteuils roulants, de bijouterie fantaisie, ainsi que de produits de beauté et de maquillage.

La douane a également transmis à la DREETS des informations concernant des anomalies de facturation relevées chez des prestataires de service et des anomalies d'étiquetage sur des vêtements importés.

La DREETS a quant à elle transmis aux services douaniers des renseignements relatifs à du trafic de stupéfiants ou de tabac.

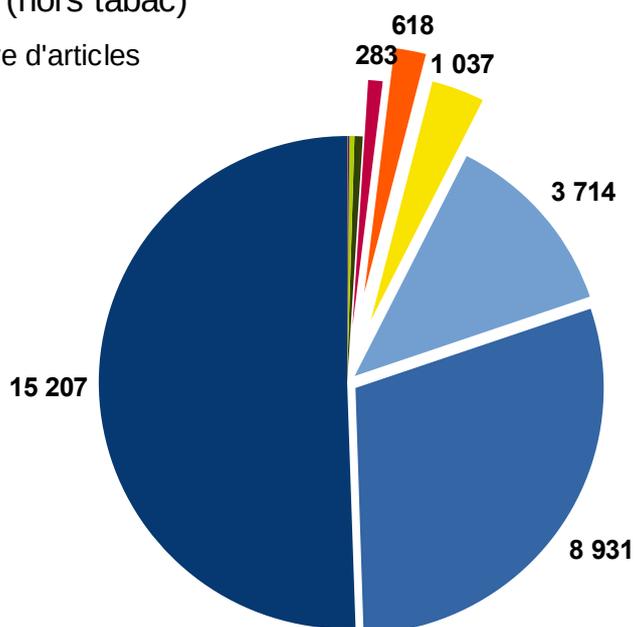
En 2022, la douane du Centre-Val de Loire a saisi plus de 30 700 articles contrefaisant des marques déposées, représentant une valeur de près de 1,1 million d'euros.



### Saisies de contrefaçons (hors tabac)

Année 2022, en nombre d'articles

- Jeux et jouets
- Chaussures
- Produits textiles
- Equipements électriques, électroniques
- Parfums, cosmétiques
- Autres biens de consommation
- Pièces détachées véhicules
- Bijoux, joaillerie
- Timbres
- Horlogerie, montres
- Lunetterie



## La lutte contre la fraude fiscale et les infractions financières

La fraude fiscale constitue une atteinte au budget de l'État et, plus fondamentalement, au consentement à l'impôt. La douane, à travers sa mission de collecte des impôts et taxes, doit donc veiller à la bonne application des règles fiscales en luttant contre la fraude.

Avec 278 contentieux relevés en 2022, année marquée sur le plan économique par un ralentissement de l'activité assez net au second semestre, la douane du Centre-Val de Loire a été pleinement mobilisée pour lutter contre la fraude fiscale.

Ce sont 7,9 millions d'euros de droits et taxes qui ont ainsi été redressés en 2022 (montant en augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente). Ce montant se compose de 49 % de taxe intérieure de consommation sur la fiscalité énergétique, de 27 % de TVA à l'import, de 14 % de droits de douane et assimilés, de 4 % de droits de consommation sur les alcools et 6 % d'autres taxes.

En 2022, les brigades de surveillance intérieure de la région Centre-Val de Loire ont par ailleurs intercepté pour plus de 359 000 euros d'argent non déclaré (+ 1 % par rapport à 2021), constituant les infractions de manquement à l'obligation déclarative de capitaux et de blanchiment douanier.



## Quelques affaires marquantes...

### Février : saisie de 9,260 kg d'herbe de cannabis sur l'A71



Le 17 février 2022, les motocyclistes de Bourges repèrent un véhicule de marque BMW espagnol avec deux personnes à bord et circulant sur l'A71 en direction d'Orléans.

Le véhicule est sommé de s'arrêter sur l'aire de Farges-Allichamps pour être contrôlé. Une équipe cynophile spécialement formée à la détection de stupéfiants est mise à l'œuvre. Le chien de service marque immédiatement un vif intérêt au niveau du coffre du véhicule.

Une première découverte est faite dans la garniture du coffre d'un sac plastique contenant de l'herbe de cannabis et immédiatement reconnu comme tel par l'un des passagers puis la fouille approfondie du véhicule réalisée au siège de l'unité permet la détection dans les portières, dans le tableau de bord, dans le pare choc arrière et dans le compartiment moteur de plusieurs sacs thermosoudés contenant une substance ayant toutes les caractéristiques de l'herbe de cannabis. Ce sont au total **24 sacs contenant de l'herbe de cannabis pour un poids de 9,2 kg qui sont saisis.**



Les deux individus ont été jugés par le Tribunal Judiciaire de Bourges le 23/03/2022 et ont été condamnés tous les deux aux peines suivantes : 42 mois de prison, 57 760 euros d'amende douanière et une interdiction définitive du territoire français.

### Février : saisie de 14 chardonnerets élégants sur l'A10

Le 20 février 2022, lors d'un contrôle sur l'autoroute A10 au péage de Monnaie, la brigade de surveillance intérieure de Tours sélectionne un poids-lourd sur le trajet Espagne-Hollande. La visite de la cabine permet la découverte de 14 chardonnerets élégants dont le chauffeur ne peut justifier la détention.

Le service procède à la saisie des espèces, leur remise à une association capacitaire et à la dénonciation au Parquet au titre de l'article 40 du code de procédure pénal pour un transport non autorisé d'espèce animal non domestique.



## Mars : saisie de 568 cartouches de tabac de contrebande sur l'A20



Une équipe de contrôle postée en bordure d'autoroute A20 aperçoit un monospace emprunter la dernière sortie avant le péage de Vierzon. Décision est prise de procéder à son contrôle.

À bord, trois ressortissants Sri-Lankais déclarent revenir d'Andorre et se rendre en région parisienne.

La visite du moyen de transport permet la découverte de 568 cartouches de cigarettes dissimulées dans 6 sacs de type toile de jute et un sac plastique tous les espaces du véhicule.

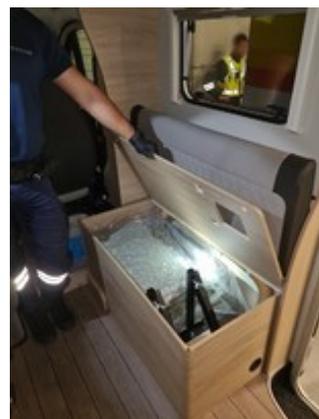
La visite du véhicule et des personnes permet la découverte de tickets d'achat des cigarettes à Andorre et de liasses de billets pour 1 235 euros.

## Mars : saisie de près de 100 kg d'herbe de cannabis sur l'A20

Le 21 mars 2022 : la brigade de BOURGES effectue un contrôle nocturne sur la dernière sortie de l'autoroute A20 avant le péage de VIERZON. L'équipe de contrôle sélectionne un camping-car immatriculé en ALLEMAGNE. Les deux occupants déclarent revenir de vacances en ESPAGNE.

La visite du véhicule avec l'aide du chien de service permettra la découverte de sacs thermosoudés renfermant de l'herbe de cannabis pour un total avoisinant les 100 kg.

Les deux individus ont été jugés par le TJ Bourges en juin 2022, et condamnés aux peines suivantes à **42 et 48 mois de prison « ferme », 10 ans d'interdiction de séjour en France et une amende douanière solidaire de près de 600 000 €.**



## Juin : saisie de 125 kg d'herbe de cannabis sur l'A71



Dans la nuit du 5 juin 2022, une alerte nationale est lancée concernant un ensemble routier transportant une importante quantité de cannabis. La brigade de Bourges décide d'envoyer une équipe sur l'A71 au sud de Montluçon afin de localiser le camion. L'équipe de contrôle aperçoit l'ensemble routier sur une aire de repos.

L'inspection de la remorque au moyen d'un télémètre permet de révéler l'existence d'une double fond. Cette cache aménagée contenant près de 125 kg d'herbe de cannabis.

l'infracteur a été jugé en CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité) par le TJ de Bourges. **Il a été condamné aux peines suivantes : 36 mois d'emprisonnement dont 18 mois assortis du sursis, 50 000 € d'amende douanière et la confiscation de la remorque.**

## Juin : saisie de 823 kg de cannabis sur l'A10

Le 13 juin 2022, une équipe de la brigade de surveillance intérieure de Tours en contrôle sur l'aire de repos de Blois – Menars saisie de 823 kg de cannabis à la suite d'un marquage du chien anti-stupéfiants. Le cannabis était dissimulé derrière une paroi amovible dans une remorque vide d'un poids lourds espagnole qui se dirigeait vers les Pays-Bas.

**Jugé en comparution immédiate le 16/06/2022, le chauffeur a été condamné à six ans de prison ferme assortis d'une interdiction de territoire français pendant dix ans.** Il devra verser 2 470 920 euros d'amende douanière. Son camion a également été confisqué.



## Le 27 juin 2022 : 40 pièces d'ivoires d'éléphant et 5 coraux



La 27 juin 2022, lors d'un contrôle dans les hangars d'Emmaüs du Cher, la brigade de Bourges découvre plusieurs pièces en ivoire ainsi que des coraux rares. Ces pièces d'une valeur inestimable proviennent d'un vide-maison. **Une partie des pièces en ivoire a été cédée au Musée d'histoire naturelle de Bourges.**



## Juillet : Saisie de 3,037 kg d'héroïne et 0,730 kg de cocaïne sur l'A71

La brigade de surveillance intérieure de Bourges, le 07/07/2022 positionnée sur l'A71, a sélectionné sur initiative un ensemble routier immatriculé dans une série normale française en provenance de Rungis et à destination de Toulouse puis a procédé à son contrôle.

La fouille de la remorque ne donne aucun résultat, par contre le contrôle de la cabine permet la découverte d'un sac en plastique contenant des blocs de couleur marron emballé de cellophane et de blocs scotchés ayant l'apparence d'héroïne d'une part et de cocaïne d'autre part (confirmée par les tests pratiqués). Seront découverts dans la cabine également 2 grammes de résine de cannabis lors d'une fouille complémentaire au siège de la brigade avec l'aide d'une équipe cynophile.

L'individu a été jugé le 11/07/2022 lors de l'audience correctionnelle du tribunal judiciaire de BOURGES, qui l'a déclaré COUPABLE des faits qui lui sont reprochés.

**Il a été condamné au paiement d'une amende douanière de 176 242 euros et à 3 ans de prison**, sans mandat de dépôt, dont 2 ans avec sursis probatoire. Le parquet a décidé de faire appel du jugement pour la peine d'emprisonnement.



## Juillet : saisie de 333 kg de cannabis sur l'A10



Le 11 juillet 2022, en contrôle routier au péage de Monnaie (A10), les agents de brigade de surveillance intérieure de Tours procèdent au contrôle d'un poids-lourd avec à son bord deux chauffeurs-routiers espagnols.

La fouille de la remorque permet la découverte dans des ballots de laine vierge « malodorante » de petits paquets contenant de l'herbe et du pollen de cannabis pour respectivement 181 kg et **152 kg soit un total de 333 kg représentant une valeur de 1,5 millions d'euros.**

Grâce à cette affaire et au renseignement, les douaniers de MENTON (06) saisissent plus de 600 kg de cannabis.

**Les deux transporteurs** ont reconnu durant leur garde à vue avoir eu connaissance de la nature de la marchandise qui leur avait été confiée à leur départ, deux jours auparavant.

Une information judiciaire pour « trafic de stupéfiants », confiée à un juge d'instruction, a été ouverte par le procureur de la République.

Le Service de police judiciaire tourangeau a été saisi de l'enquête, qui devrait permettre de remonter le réseau.

**L'affaire est toujours en information judiciaire.**



## Décembre : Saisie de 272 kg de cannabis sur l'A10

Le 4 décembre 2022, les agents de la BSI de Tours accompagnés d'une équipe cynophile en mission de lutte contre la fraude sur l'aire de repos de Blois-Menars (A10) voient le chien de service effectuer spontanément un marquage net sur l'avant gauche de la remorque frigorifique d'un ensemble routier immatriculé en série normale espagnole.

Le chauffeur présent dans sa cabine répond aux injonctions des agents pour contrôler le contenu de sa remorque dont le moteur frigorifique ne fonctionne pas. Le chien de service marque immédiatement et nettement la paroi du fond de la remorque. Devant les difficultés liées à l'encombrement du chargement l'ensemble routier est rapatrié au siège de la brigade pour y effectuer un contrôle approfondi.

Celui-ci permet la découverte et la saisie 272 kg de pollen de cannabis. Le cannabis était dissimulé dans le dispositif de réfrigération de la remorque. Le service a mis près de 4 heures pour pouvoir accéder aux stupéfiants et les extraire.



Jugé à Tours, le mercredi 18 janvier 2023, le chauffeur espagnol a écopé de **cinq ans de prison ferme et une amende de 1,2 million d'euros.**

## Saisies réalisées suite à recueil de renseignements

Le travail de collecte, de traitement et d'enrichissement des renseignements de qualité mené par les services douaniers de terrain en région Centre-Val de Loire a également permis en 2022 de réaliser des affaires marquantes par des unités situées sur tous le territoire national :

- Ainsi, le **31/05/2022 suite à information recueillie par la BSI de Tours** puis retraitée et enrichie, ont été saisis à l'hôtel des ventes d'Albi par la brigade de surveillance intérieure de Montauban : 16 armes de catégorie A, 9 de catégorie B, 46 de catégorie C et diverses pièces/munitions.
- Le **01/07/2022 sur information recueillie par un service de terrain en région Centre-Val de Loire 1 004,5 kg de cannabis ont été interceptés par la BSI de Poitiers**. Ainsi, Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, les agents de la brigade de Poitiers en contrôle sur l'A10 interceptent 877 kg de résine de cannabis et 128 kg d'herbe de cannabis pour une valeur totale de près de 5,7 millions d'euros cachés dans les portes-palettes avant gauche et avant droit, ainsi que dans la cabine d'un ensemble routier réalisant le trajet Espagne-France. La marchandise était conditionnée dans des valises marocaines (procédé de conditionnement des plaquettes dans de la toile de jute), des sacs de sport et des sacs TATI.



- Le **27/07/2022, sur information de la BSI de Tours, la BSI de Menton a procédé à la saisie de 612 kg de pollen de cannabis au péage de La Turbie (Alpes-Maritimes)** en direction de l'Italie, lors d'un contrôle d'un ensemble routier espagnol. Les produits stupéfiants étaient dissimulés dans certains des 129 sacs de laine de mouton. Au total, tout ce pollen de cannabis saisi par la brigade de Menton et des motards de celle de Nice, représenterait, sur le marché illicite des stupéfiants, "une contre-valeur de 6 120 200 euros".



- Le **09/09/2022, sur information de la BSI de Tours** ont été saisis à l'hôtel des ventes de Cahors : 87 armes et munitions de catégorie A par la BSI de Montauban.

# ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

## La sensibilisation des entreprises aux changements

Après une année 2021, marquée par le **BREXIT**, en 2022 les actions de sensibilisation des équipes du pôle action économiques (PAE) ont notamment porté sur les différentes vagues de **sanctions** et de restrictions prises par les autorités nationales et européennes **à l'encontre de la Russie** et de la Biélorussie.

Durant cette même année 2022, 12 interventions publiques ont été assurées auprès des différents opérateurs du bassin économique régional. Une partie de ces interventions a pu s'effectuer en collaboration avec les services des CCI, des CCEF, du MEDEF, de la Banque France, de la Team France Export et de DEV'UP.

Au travers de ces interventions en visioconférence ou en présentiel, ainsi que par des entretiens personnalisés effectués au sein des entreprises, ce sont **217 opérateurs qui ont pu bénéficier d'un accompagnement** dans leur process import-export.

Des actions plus spécifiques ont été menées à l'attention des professionnels vitivinicoles. Des **interventions dédiées au développement à l'export ont été menées auprès de 40 viticulteurs** à Sancerre, Cheverny et Tours afin de toucher l'ensemble du bassin des vins du Val de Loire.

Dans le cadre du **transfert d'une partie des missions fiscales** assurées précédemment par la DGDDI et **relevant désormais de la DGFiP**, plusieurs interventions communes ont été assurées avec les services des finances publiques afin de sensibiliser les entreprises directement concernées. Dans ce domaine, une information demeure régulièrement délivrée afin de réorienter auprès du bon service, les demandes qui sont encore reçues par la direction des douanes du Centre.

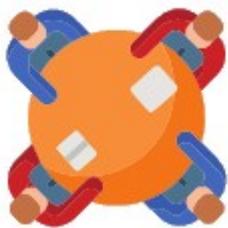
Le 28 avril 2022, s'est tenu **le premier club OEA (Opérateur Économique Agréé) du Centre Val de Loire** en présentiel. Cette rencontre dédiée aux opérateurs économiques majeurs de la région ayant une activité import-export soutenue, a été l'occasion de mettre en avant les dernières actualités (auto-liquidation de la TVA, sanctions liées à la guerre en Ukraine, évolutions communautaires à venir....).

Ce club fut également l'occasion de faire un focus particulier sur le **Made in France** en association avec la représentante de **l'INPI** et de promouvoir les avantages liés et les intérêts économiques attendus. Cette rencontre a également permis de sensibiliser les entreprises sur les enjeux de la **sécurité et de l'intelligence économique**, sensibilisation effectuée en partenariat avec le représentant régional de **l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)**.



## Accompagner les entreprises au quotidien, dans leurs projets

Au quotidien, le pôle action économique de la direction régionale et les bureaux de douane compétents (Orléans, Châteauroux) renseignent et conseillent les entreprises sur leurs obligations et les facilités qui peuvent leur être accordées :



– des entretiens personnalisés, sur rendez-vous, sont menés afin de présenter toutes les formalités douanières qui incombent à une jeune entreprise qui veut se lancer à l'international, ou bien examiner les possibilités de facilitations ou de procédures nouvelles pour celles qui veulent se développer, ou encore présenter l'ensemble des obligations qui incombent à un micro-brasseur en création. **Ce sont 60 entretiens personnalisés qui ont ainsi été effectués en 2022.**



– des renseignements téléphoniques ou par mail, pour tous les opérateurs de la région, depuis la TPE primo-importatrice qui sollicite un numéro EORI jusqu'au grand groupe pharmaceutique qui interroge la douane sur les conditions de la mise en œuvre d'un accord commercial à l'international.

– la délivrance des numéros d'exportateur agréé, ou d'exportateur enregistré, sans lesquels l'exportation vers les pays avec lesquels l'Union Européenne a conclu des accords commerciaux serait très compliquée voire impossible. **Ont été agréés 7 exportateurs sur l'année 2022.**



– en matière de fiscalité énergétique, pour laquelle le bureau de Tours est compétent pour les régions Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire, **2321 demandes de remboursement ont été traitées (essentiellement pour la taxe intérieure de consommation sur l'électricité), pour un total de 27 millions d'euros.**

– en matière de contributions indirectes, la région Centre-Val de Loire abrite nombre d'établissements industriels pharmaceutiques et cosmétiques, pour lesquels le pôle d'action économique délivre des autorisations de dénaturation d'alcool. **Pour les producteurs d'alcools de bouche, 7 classements fiscaux ont été délivrés durant l'année 2022.**

La douane assure la gestion d'environ **1 126 débitants de tabac de la région Centre-Val de Loire** (chiffre en baisse de 10 établissements par rapport à 2021). Malgré un léger repli, le réseau des débitants reste dynamique, la douane doit donc veiller à une répartition équilibrée du réseau des buralistes et supervise les procédures de transferts et d'implantations des débits de tabac. Ce travail s'appuie sur les échanges réguliers effectués avec la confédération des buralistes ainsi que les communes concernées.



Par ailleurs, une aide spécifique est accordée par la direction régionale aux débits de tabac pour l'acquisition et l'installation de matériels destinés à les sécuriser. **En 2022, 181 aides ont ainsi été octroyées pour un montant de 791 986 euros.**

Enfin, la direction des douanes avec les autres services de l'État (Police, Gendarmerie, Justice) et les fédérations des buralistes ont ratifié, sous l'égide des préfets territorialement compétents, **une convention de partenariat pour chacun des 6 départements composant la région Centre Val de Loire, relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles de tabac.**



## La gestion et l'accompagnement de la filière vitivinicole

Dans le cadre de l'accompagnement de la filière vitivinicole, des travaux réguliers d'informations réglementaires et de formation aux applicatifs douaniers dédiés sont effectués par les agents des douanes spécialisés dans ce domaine. Ces actions sont menées en collaboration avec la structure interprofessionnelle **InterLoire** et le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (**BIVC**).



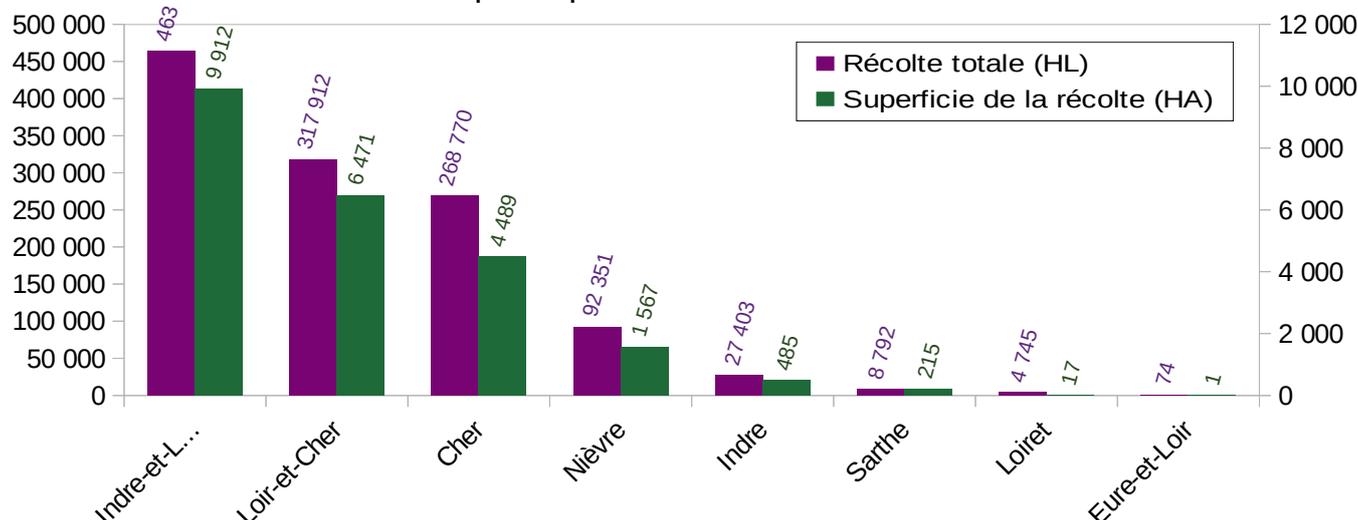
En 2022, le vignoble représentait près de 23 250 hectares (+1,4 % par rapport à 2021 en prenant en compte la Nièvre et la Sarthe) en Centre-Val de Loire, dont 85 % en AOP, 6 % en IGP et 9 % VSIG, permettant la récolte de plus de 1 183 800 hectolitres de vin. **La production est très forte hausse en 2022 avec une augmentation de plus de 55 % par rapport à l'année précédente qui avait été marquée par des conditions climatiques très défavorables (périodes de gel, d'orages et de mildiou).**

*Le vignoble géré par la DR CVL compte 33 appellations dont 3 IGP.*

*Les vins AOP du bassin Val-de-Loire, et notamment de Sancerre dans le Cher, occupent une place très importante à l'exportation, notamment vers le Royaume-Uni.*



Répartition des superficies et productions par départements en 2022



Ce sont 1 012 800 hectolitres qui ont été récoltés en AOP, 103 300 hectolitres en VSIG et 67 700 hectolitres en IGP. Cette production se répartit entre 762 000 hl de blancs, 306 000 hl de rouges et 116 000 hl de rosés et aboutit, par département, aux chiffres suivants :

## Les chiffres du commerce extérieur dans la région<sup>1</sup>

Au plan national, dans un contexte mondial peu porteur, la balance courante redevient déficitaire en 2022 après un excédent en 2021. L'excellente performance des services et l'excédent élevé de la balance des revenus ne compensent pas le surcoût de la facture énergétique. Ainsi, la France paie lourdement la facture énergétique, qui a plus que doublé (115Md€ en 2022 après 45Md€ en 2021).

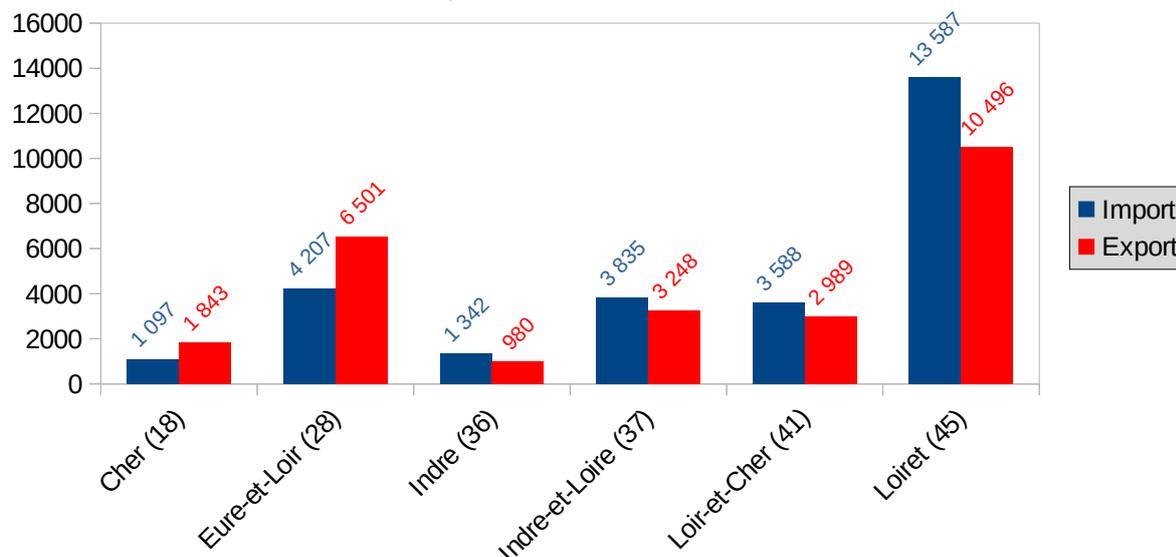
Le déficit commercial se dégrade de 78Md€ sur un an et atteint le niveau record de - 164Md€ (86 % de cette dégradation provient directement de la facture énergétique).

**Les chiffres du commerce extérieur en 2022 dans la région Centre-Val de Loire dévoilent un déficit commercial de 1,6 Md€ soit une baisse de 41 % par rapport à l'année précédente (-2,7 Md€).** En 2022, les importations régionales ont progressé de 13 % tandis que les exportations ont augmenté de plus de 20 % par rapport à 2021 entraînant une réduction du déficit commercial régional.



### Les chiffres du commerce extérieur en 2022

Par département, en millions d'euros



C'est dans le Loiret que la baisse la plus importante de la balance commerciale se fait ressentir : alors qu'elle était déjà fortement déficitaire en 2021 (- 2,2 milliards d'euros), le montant des importations est passé de 11,5 milliards d'euros en 2021 à 13,5 milliards d'euros en 2022, alourdissant le déficit commercial du département pour atteindre près de 3,1 milliards d'euros.

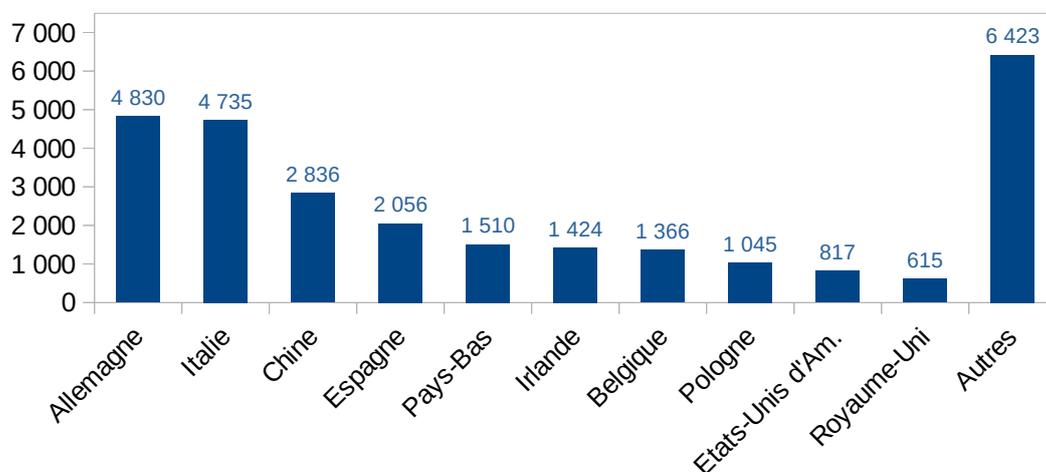
À l'opposé de cette situation se trouve le département de l'Eure-et-Loir qui a connu en 2022 une très forte augmentation de son excédent passant de 0,8 milliards d'Euros en 2021 à près de 2,3 milliards d'euros en 2022 (ses exportations ont progressé de plus de 55 % en une année).

\*\*\*

<sup>1</sup> Source : Département des statistiques et des études du commerce extérieur, extractions au 1<sup>er</sup> mars 2023

En 2022, les dix principaux partenaires de la région à l'importation restent quasiment les mêmes qu'en 2021 à l'exception du recul de la Suisse dans le palmarès et l'apparition du Royaume-Uni suite au Brexit. **Le top 5 est toujours conduit par l'Allemagne (plus de 4,8 milliards d'euros)**, suivi de l'Italie (4,7 milliards d'euros), la Chine (2,8 milliards d'euros) qui désormais devance l'Espagne (2 milliards d'euros).

Palmarès à l'importation en 2022 (en millions d'euros)



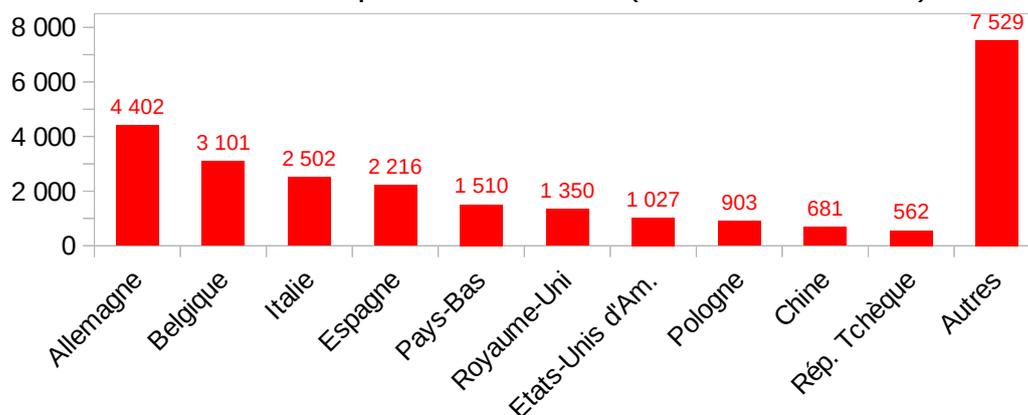
À l'importation, la région Centre-Val de Loire achète principalement :

- Machines et équipements d'usage général (2,2 milliards d'euros)
- Cuir, bagages et chaussures (2 milliards d'euros)
- Produits pharmaceutiques (1,9 milliard d'euros)
- Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique (1,3 milliard d'euros)
- Articles d'habillement (1,2 milliard d'euros)

\*\*\*

À l'exportation, l'Allemagne reste le premier client de la région Centre-Val de Loire, avec un total de 4,4 milliards d'euros, devant la Belgique (3,1 milliards d'euros), l'Italie (2,5 milliards d'euros), l'Espagne (2,2 milliards d'euros), les Pays-Bas (1,7 milliard d'euros) et le Royaume-Uni (1,3 milliard d'euros). La Chine recule de trois place pour atterrir à la 9<sup>e</sup> place des pays clients de la région (0,6 milliard d'euros).

Palmarès à l'exportation en 2022 (en millions d'euros)



Les principaux produits exportés de la région sont les suivants :

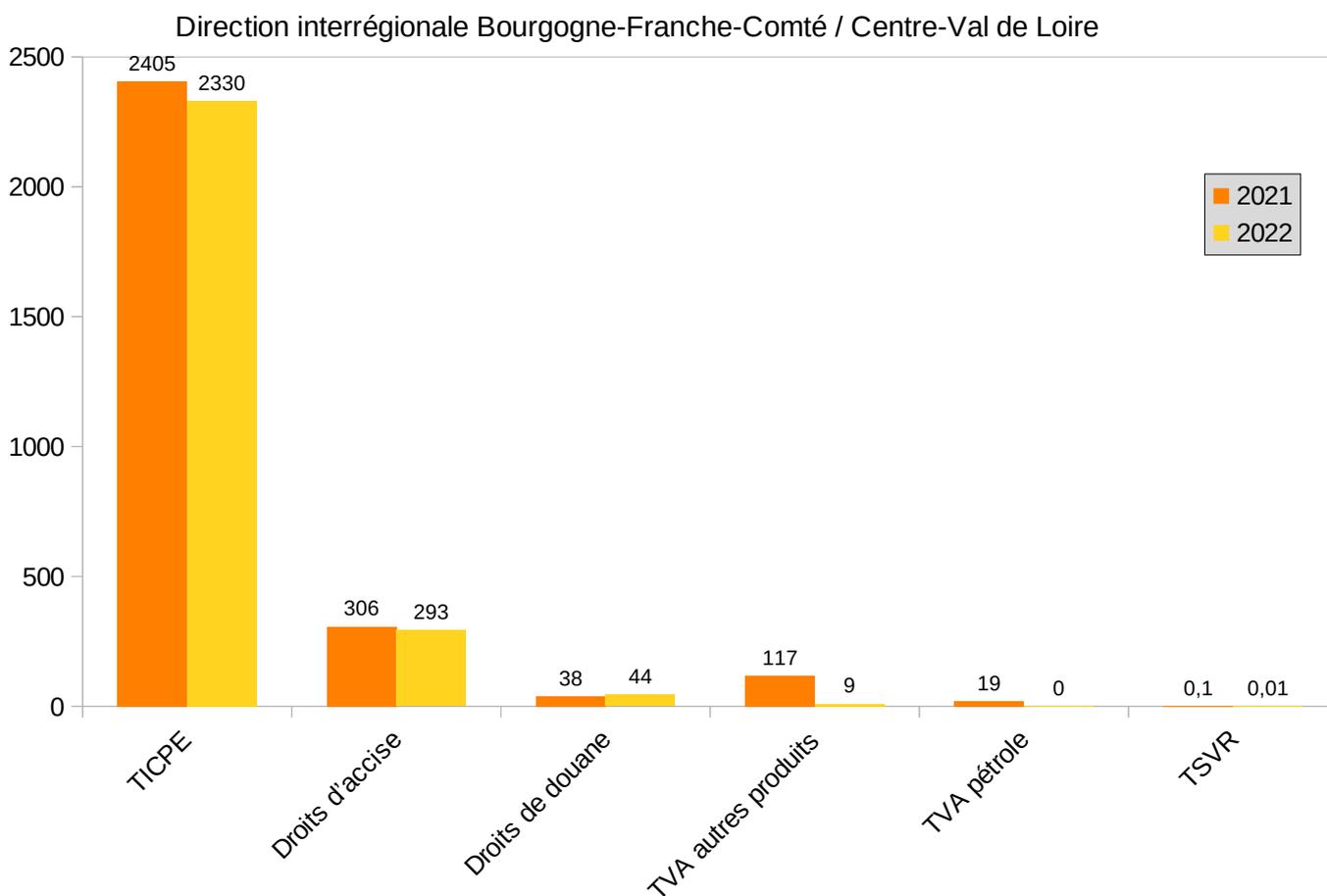
- Produits pharmaceutiques (5,2 milliards d'euros)
- Parfums, cosmétiques et produits d'entretien (3,7 milliards d'euros)
- Machines et équipements d'usage général (2,2 milliards d'euros)
- Cuir, bagages et chaussures (1,2 milliard d'euros)
- Produits pétroliers raffinés et coke (1,2 milliard d'euros)

### 3) Recettes collectées

En matière de recouvrement, les recettes collectées en région Centre-Val de Loire sont centralisées depuis plusieurs années auprès de la recette interrégionale des douanes de Dijon.

Les recettes ci-après sont donc globalisées pour l'ensemble de l'interrégion dont fait partie la région Centre-Val de Loire. **Elles sont en diminution de 8,6 %**, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la TVA à l'importation est collectée et déduite simultanément à l'appui des formulaires CA3 auprès de la DGFIP et les trois taxes énergétiques portant sur l'électricité, le gaz et le charbon (TICFE, TICGN et TICC) sont désormais déclarées via une téléprocédure dédiée dans le compte [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) des opérateurs.

#### Recettes 2021/2022 en millions d'euros



# ANNEXE 1 : Services publics+ : les résultats 2022

## SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES  
RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

Mise à jour : Janvier 2023

### DGDDI – résultats 2022

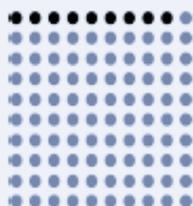
Taux de  
satisfaction  
global des  
usagers

86,4%

Professionnels

84,5%

Particuliers



Taux de  
satisfaction relatif  
à la clarté de nos  
publications

74,6%

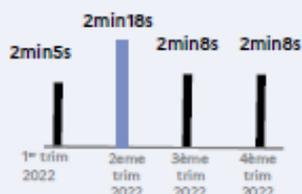
Professionnels

72%

Particuliers



Délai moyen  
d'immobilisation  
des marchandises

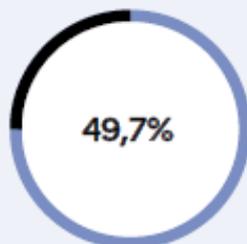


Taux de  
satisfaction vis  
à vis du conseil  
aux entreprises

87,8%

Taux de prise en  
charge des appels  
par « Infos  
Douane Service »

49,7%



Taux d'effort pour  
réaliser les  
formalités en ligne  
(professionnels)\*

2,78/5

\*1= très facile, 5=très difficile

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance, nous adapter. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer la qualité de nos services.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
la plateforme Services Publics +

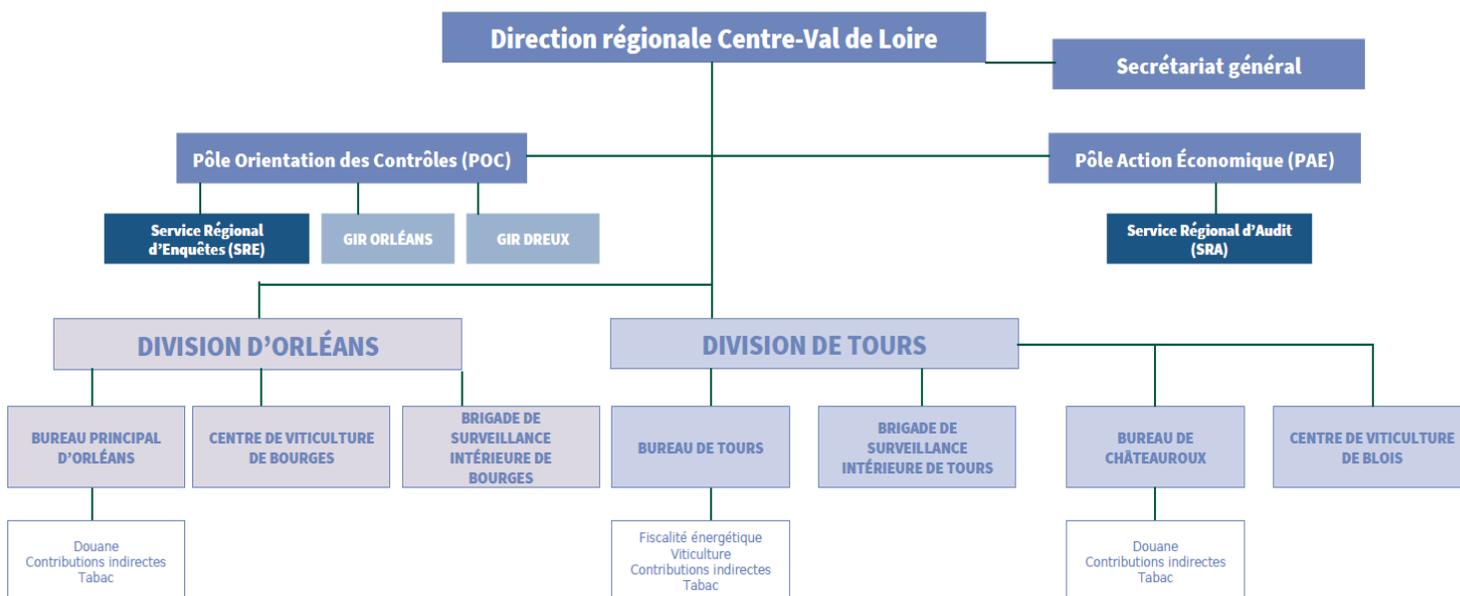
#### Sources et méthode

Nous réalisons chaque année une enquête générale de satisfaction. En 2022, 1851 répondants professionnels et 209 répondants particuliers ont complété le questionnaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[douane.gouv.fr](https://douane.gouv.fr)

# ANNEXE 2 : l'organisation de la direction régionale

## La douane en Centre-Val de Loire



## ANNEXE 3 : synthèse bilans 2020 – 2021 – 2022

### 1) Lutte contre la fraude

Nombre de constatations	2020	2021	2022
Stupéfiants	177	189	147
Tabacs	144	145	76
Contrefaçons	95	127	41
MOD/Blanchiment	11	7	11
Armes	13	12	17
Fret express/postal	221	237	85
Opposition à fonction	6	3	2
Conv. De Washington	2	2	1
Protection du consommateur	8	15	67
Produits de santé	7	28	4
Autres	1	54	238
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>819</b>	<b>689</b>

Saisies de stupéfiants (en kilos)	2020	2021	2022
Cannabis	1 159,4	4 395,2	2 062,1
Héroïne et opiacés	10,8	5,1	3,0
Cocaïne	5,8	1,7	4,6
Khat	13,9	14,1	0,1
Autres drogues (y compris psychotropes)	5,5	2,1	0,2
<b>Total</b>	<b>1 195,4</b>	<b>4 418,2</b>	<b>2 070,0</b>

Saisies de tabacs (en kilos)	2020	2021	2022
Cigarettes	1 556,8	365,0	553,2
Tabacs	600,4	2 168,4	165,6
Cigares (quantité)	0,1	0,1	2,5
<i>Cigares (47 830 pièce / poids estimé minimal)</i>	<i>0,0</i>	<i>382,6</i>	<i>0,0</i>
<b>Total tabacs (en kg)</b>	<b>2 157,3</b>	<b>2 533,5</b>	<b>721,3</b>

Saisies de contrefaçons (nombre d'articles)	2020	2021	2022
Articles de contrefaçons saisis	6 225	250 417	30 713

Montant des sommes saisies (en euros)	2020	2021	2022
MOD/ Blanchiment	105 2634	356 005	359 226

Montant des droit et taxes redressés (en euros)	2020	2021	2022
	1 780 780	5 547 081	7 912 369

## 2) Accompagnement des entreprises

Résultats	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé, y compris dans le cadre de la crise sanitaire	37	12	60
Nombre d'entreprises ayant le statut OEA (Opérateur Économique Agréé)	46	46	46
Nombre d'opérateurs disposant d'un agrément de dédouanement centralisé national dans la circonscription	24	26	26
Nombre d'exportateurs agréés	306	343	378
Nombre d'exportateurs enregistrés	327	593	724
Délai moyen d'immobilisation des marchandises (deuxième semestre 2020)	2'28 minutes	2'45 minutes	2'24 minutes
Nombre de demandes de remboursement traitées en matière de taxes intérieures de consommation	2077	1180	2321
Nombre d'aides à la sécurité des débits de tabac octroyées	266	163	181